

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	15 (1927)
Heft:	270
Artikel:	L'exil arménien
Autor:	A.d.M.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-259233

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des nombreuses questions inscrites à son ordre du jour, c'est principalement à la coopération intellectuelle, au travail de l'Organisation d'hygiène, à la création d'un institut international du cinéma à Rome, et à la proposition des gouvernements du Nord relativement à la lutte antialcoolique, que ces déléguées se sont le plus manifestement intéressées. Non pas que l'énorme travail de la Conférence Economique Internationale, qui a passé également au crible de l'examen de la II^e Commission, laisse les femmes indifférentes: nous savons exactement le contraire; mais celles qui sont venues à Genève en septembre étaient surtout des spécialistes de questions sociales ou politiques plutôt qu'économiques, et de ce fait elles ont concentré leurs efforts sur les problèmes les mieux connus d'elles.

On attendait avec beaucoup d'intérêt, dans les milieux antialcooliques, l'accueil qui serait fait à la proposition des trois gouvernements de Finlande, de Suède et de Pologne, auxquels s'étaient joints ceux de Belgique, de Danemark et de Tchécoslovaquie, d'instituer une Commission consultative qui procéderait à des enquêtes et à des études sur le problème de l'alcoolisme, ces gouvernements demandant de plus la convocation d'une conférence diplomatique chargée d'établir une convention internationale contre la contrebande de l'alcool. Et il semblait normal que la proposition de ces six gouvernements fût remise pour examen à la Ve Commission, comme touchant aux problèmes d'ordre social. Malheureusement, l'Assemblée décida de la confier à la II^e Commission — et nous ne sommes pas certaines que le résultat fâcheux auquel on est parvenu n'eût pas été évité, si c'était la Ve Commission qui eût été appelée à en délibérer. Tout de suite, en effet, et sans laisser au rapporteur, M. Lupu (Roumanie), le temps de présenter son rapport, M. Loucheur (France) réclama la discussion préalable sur l'entrée en matière, et, commençant l'attaque, confondit — sciemment ou inconsciemment? on peut se le demander d'après le ton de son discours... — la lutte contre l'alcoolisme et la prohibition, la consommation du vin et celle de l'alcool distillé, et se faisant « le défenseur de sa race et du vin de France », affirma « qu'un petit verre de bonne qualité a soutenu bien des forces défaillantes... On est un peu suffoqué de voir de pareilles déclarations, qu'on aurait pu prendre pour des bouteilles, imprimées noir sur blanc dans le grave *Journal* de la S.d.N.! et ce n'est point un éloge pour le gouvernement de la République française, que, alors qu'un de ses représentants soutient à la Ve Commission la cause de la réglementation, un autre vienne parler en faveur de l'alcool à la II^e Commission! Naturellement, aussitôt agité cet épouvantail de la prohibition, dont il n'était *absolument pas question*, chacun emboîta le pas, aussi bien dans les pays viticoles comme l'Italie et le Portugal, que dans d'autres qui n'ont jamais produit de vin, comme le Canada et le Danemark! Heureusement, cependant, que le point de vue opposé fut représenté, soit par quelques délégués masculins qui essayèrent de ramener leurs collègues à une compréhension exacte de la proposition, soit par M^{me} Rosenberg, dont la courageuse intervention a été beaucoup remarquée. Toutefois, le mal était fait, et après une discussion de trois heures, le représentant de la Finlande déclara, au nom de ses collègues, qu'il retirait la proposition sous sa forme actuelle, pour la représenter à nouveau sous une autre forme. Seulement, il était trop tard pour que ce fût encore possible devant l'Assemblée de 1927, et c'est pourquoi la question sera reprise à la IX^e Assemblée. Souhaitons-lui plus de succès et plus de compréhension. La forme, d'ailleurs, sous laquelle l'Assemblée a accepté qu'elle figurât à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée:

considérant qu'il est désirable de coordonner les travaux que la Société des Nations a été ou sera amenée à entreprendre sur le sujet de l'alcoolisme, l'Assemblée demande au Conseil:

1. d'instituer une Commission d'experts en matière d'alcoolisme;
2. de charger cette Commission d'étudier les aspects de la question de l'alcoolisme relevant de la compétence de la Société des Nations et pouvant faire l'objet de travaux d'ordre scientifique ou pratique.

est à la fois si modérée et si ferme, qu'il faudrait vraiment avoir l'esprit oblitieré pour la combattre à nouveau!

La place nous manque pour donner encore des détails sur la participation des femmes déléguées aux discussions de la II^e Commission sur les travaux de la Commission de coopération intellectuelle, et notamment sur l'intéressante proposition de créer des « centres d'information scolaires » sur la S.d.N. Plusieurs d'entre elles également ont participé aux débats sur la proposition italienne de fonder un Institut international de cinéma éducatif à Rome: si séduisant que cela puisse paraître au premier abord, on craint un peu, dans quelques milieux de la S.d.N., l'éparpillement des forces de celle-ci et les inconvénients qui risqueraient de résulter de l'autonomie forcée des Instituts situés en dehors de Genève; c'est pourquoi Dame Edith Lyttleton formulâ, devant la Commission d'abord, puis devant l'Assemblée qui l'adopta, une résolution déclarant que le moment est venu que le Conseil étudie de près le statut des organisations et institutions placées sous le contrôle de la S.d.N. et en fasse rapport à la prochaine Assemblée. Et enfin, lors de l'examen par la Commission des travaux de l'Organisation d'hygiène, Mrs. Moss put apporter d'utiles précisions sur les efforts accomplis dans son pays en matière de natalité et d'hygiène de la première enfance.

On le voit: la participation des femmes aux travaux de l'Assemblée est loin d'avoir été négligeable. Et si elle a porté surtout sur des questions sociales ou éducatives, d'une part la faute n'en est pas à elles, puisque c'est précisément pour discuter surtout de ces questions-là qu'elles étaient venues à Genève. Et d'autre part, nous tenons à le répéter ici, nous ne sommes pas du tout de ceux qui trouvent que la S.d.N. dépasse ses compétences et surcharge sa tâche en s'occupant de problèmes sociaux et humanitaires. Nous estimons au contraire qu'elle a, dans ce domaine aussi, une grande œuvre à accomplir: la meilleure preuve en est ce qu'elle a pu déjà faire dans la lutte contre l'emploi de l'opium et contre la prostitution réglementée, résultats qui n'auraient jamais été obtenus en si peu d'années sans son concours. Et enfin, nous pensons aussi que ce n'est pas uniquement en parlant de désarmement ou d'arbitrage que l'on prépare l'œuvre de paix, et que le travail social contribue aussi, pour sa bonne part, à constituer cette atmosphère d'intercompréhension si nécessaire à l'aboutissement de tous les efforts. C'est pourquoi nous aimons saluer dans les déléguées qui viennent à Genève d'utiles ouvrières de cette œuvre, et que nous espérons pouvoir en saluer chaque année un nombre toujours plus grand.

J. GUEYBAUD.

L'exil arménien

Le sort de l'exilé est cruel: séparé des siens par la mort ou par des milliers de lieues, il vit le plus souvent sans ressources, sans papiers de légitimation, ce qui fait qu'il est considéré comme un intrus désagréable, peut-être même comme un bandit. Ce sort est celui de presque tout le peuple arménien d'Anatolie, qui fut la victime du gouvernement turc et du lâche abandon des Puissances politiques et financières européennes et américaines.

Par le Traité de Berlin du 13 juillet 1878, les cinq Grandes Puissances s'engagèrent solidairement à protéger les chrétiens du Proche-Orient. En 1895, le Sultan Abdul-Hamid inaugure les massacres officiels. En 1915, le gouvernement de Constantinople décrète l'extermination de la nation arménienne. « Le but de la déportation des Arméniens est d'assurer le bonheur futur de la patrie; » ... « Activez les renvois, de telle sorte que ceux qui ne sont pas en état de mourir tombent morts à quelques heures de distance de la ville. Le district sera ainsi débarrassé aussi bien des vivants que des morts. » En 1918, sur 3 millions d'Arméniens qui vivaient en Anatolie, la moitié sont morts victimes des massacres et de la déportation: 6 à 700.000 ont été chassés en Russie et en Mésopotamie. Vient le Traité de Sèvres de 1920: la Turquie déclare reconnaître l'Arménie comme un Etat libre et indépendant; les frontières doivent être fixées par un arbitrage américain. Mais, en 1922, après la victoire des Turcs sur les Grecs, la Paix de Lausanne livre l'Arménie aux vainqueurs; l'Occident et l'Amérique capitulent devant le

Turc. Les Arméniens qui sont encore en Anatolie s'enfuient pour la plupart; avec les Grecs, ils demandent l'hospitalité à la Grèce et à la Syrie, un grand nombre d'orphelins arrivent en Europe.

Tous les yeux se tournent vers la S. d. N. Que fera-t-elle? Admettra-t-elle la Turquie comme membre, sans lui poser la condition que réclame la justice? Etablira-t-elle dans la paix, et grâce à sa puissance morale, la situation normale?

Il existe en Russie, au Caucase, une vaillante petite République arménienne. Créé le 28 mai 1918, cet Etat avait sollicité son admission dans la S. d. N. en 1921, demande qui fut accueillie avec enthousiasme, lorsqu'on apprit la prise de la petite république par les bolchéviks, ce qui arrêta les pourparlers. Dès lors, son sort est lié à celui de la Russie; mais Moscou lui a prodigué des faveurs, et à Erivan, plus d'un million d'Arméniens réfugiés de Turquie vivent en paix; ils ont leur propre gouvernement, limité seulement par l'organisation politique russe. La République d'Erivan est la consolation des Arméniens disséminés et leur espoir. En 1925, ce petit pays est éprouvé par un tremblement de terre; à Léniakan (Alexandropol), le désastre fut particulièrement grand.

Il était naturel qu'après le Traité de Lausanne on songeât à transporter les réfugiés dans l'Arménie du Caucase; un projet de rapatriement fut présenté par les autorités arméniennes, au Conseil de la S. d. N., en septembre 1923. Un an après, l'Assemblée de la S. d. N. confia ce projet au B. I. T., qui déléguait le Dr Nansen avec des experts pour l'étudier sur place et organiser son exécution. L'expertise établissait un budget de 25 millions de francs suisses, car elle prévoyait l'irrigation de territoires jusqu'alors improductifs, pour y établir 15.000 réfugiés. Mais les banques ne voulaient pas avancer ces fonds, jugeant les garanties insuffisantes, et les gouvernements oublieraient leurs devoirs de réparation. L'expertise du Dr Nansen prouve que le territoire d'Erivan est trop petit pour accueillir tous les réfugiés; les Alliés s'en étaient déjà rendu compte, puisque le Traité de Sèvres prévoyait l'adjonction des anciens villayets arméniens de Turquie. L'Arménie actuelle se voit obligée de fermer ses portes à ses propres compatriotes réfugiés à l'étranger et dont le nombre atteint des centaines de milliers. La vieille terre d'Arménie, dont Erzéroum était le centre, est aujourd'hui dévastée et inoccupée, et l'Anatolie, pays deux fois grand comme la France, est habitée par 7 à 8 millions de Turcs.

Les exilés ont tout perdu: fortune, famille, droits civiques et politiques; heureusement, le passeport Nansen, qui est délivré sous les auspices de la S. d. N. par le gouvernement du pays où ils vivent, leur accorde le droit de cité et le droit de voyage sous la protection du même pays.

Il est normal et désirable que chaque pays exige des garanties lorsqu'il accueille des inconnus. Aussi, lorsque l'Etat de Vaud demanda un dépôt de 10.000 fr. dans sa banque pour permettre l'ar-

rivée à Begnins de 50 orphelins arméniens, le Comité l'effectua immédiatement; il compte offrir au gouvernement les immeubles de Begnins, dès qu'ils seront libérés des dettes hypothécaires, et ainsi faire du Foyer arménien la protection légale des petits exilés. Mais les réfugiés isolés, les vieillards, les malades, qui se portera garant de ces malheureux? Beaucoup de jeunes Arméniens sont atteints de tuberculose; on leur conseille de chercher la santé en Suisse; ils usent de tous les moyens pour y parvenir; le séjour de montagne épouse leurs ressources, et ils ne savent plus où se diriger. Ceux des malades qui restent dans les grandes villes y meurent le plus souvent misérablement, en maudissant la chrétienté qui les a abandonnés. En 1926, il a fallu porter secours à des tuberculeux arméniens réfugiés en Suisse, pour une somme de 17.800 fr., sans parler de la générosité de bien des propriétaires et directeurs de pensions, à Leysin, qui gardaient chez eux ces malheureux gratuitement ou à peu près.

Parmi les orphelins en Syrie, un grand nombre sont atteints de cécité; le trachoma a sévi plus que d'habitude, dans les conditions désastreuses où vivaient ces enfants. Une société de secours suisse-allemande a repris l'hôpital américain à Ghazir, près de Beyrouth, et aujourd'hui cette maison, qui héberge 92 orphelins aveugles, est dirigée par le couple suisse Wieser-Humbert-Droz.

L'Association Internationale pour le Proche-Orient soutient un grand nombre d'orphelins en Syrie; cette association comprend 28 sociétés américaines, européennes et arméniennes, indépendantes financièrement les unes des autres, et dont le budget dépasse 220 millions de francs.

Aujourd'hui, un nouveau problème se pose: que faire des jeunes gens qui sortent des orphelinats? Faut-il leur chercher du travail là où il s'en offre, ou les diriger sur Erivan, leur pays, où ils en manqueraient, où enfin les laisser en Syrie, où 50 % des jeunes gens ne travaillent que deux jours par semaine? Les essais de placer les jeunes Arméniens dans l'agriculture française ont obtenu d'heureux résultats; il y a en France 1400 ex-pupilles d'orphelinats, dont 600 sont venus de leur propre initiative; le Bureau de la main-d'œuvre étrangère leur soumet un contrat de travail détaillé; ils sont surveillés par la Société de protection des enfants immigrés; le plus souvent leur bien-être moral est garanti. La France a sous son mandat syrien 130.000 Arméniens, et, dans ses propres frontières, il y a des camps de réfugiés à Marseille et à Lyon. Malgré les difficultés financières de l'heure présente, les Français ne ferment pas leur cœur à cette détresse.

Et la Suisse? l'oublierait-elle? Il y a 30 ans, le peuple suisse se soulevait pour protester contre le massacre d'environ 300.000 Arméniens; il envoya au Conseil Fédéral une lettre vibrante, le suppliant d'intervenir en faveur des persécutés. C'est à ce moment que fut fondé le Comité de secours, que de partout vinrent des offres

Joséphine Butler

Une pastourelle ouït des voix et changea le cours de l'histoire de France. Une sainte eut des «ravissements» et réforma un grand ordre religieux. Une jeune femme entendit — ou crut entendre — un cri de détresse dans le crépuscule d'un soir d'Angleterre et entreprit une œuvre presque surhumaine.

Tout au long d'un beau livre¹, M^{me} de Mestral Combremont nous raconte la vie de l'héroïne anglaise. Il pourrait paraître à quelques-uns, particulièrement à ceux et à celles qui travaillent dans les œuvres sociales fondées ou inspirées par Joséphine Butler, que tout avait été dit sur elle. Mais le livre nouvellement paru doit néanmoins être accueilli avec joie. Aux jeunes, il apprendra ce que presque tous ignorent, pour nous tous il sera un réconfort et un encouragement aux heures où nous doutons des autres, ce qui est grave, et de nous-mêmes, ce qui est pire.

Joséphine Grey naquit en 1828 dans le Northumberland, fille de John Grey agronome distingué, caractère et esprit d'élite et d'une mère ferme et douce, éducatrice parfaite, et

descendante d'huguenots chassés de France par la révocation de l'Edit de Nantes. Si Joséphine ne sut mot de quelques-unes des sciences enseignées aujourd'hui à nos jeunes contemporaines, en revanche, elle apprit à apprendre, à comprendre, à aller au fond de toutes les questions et à vaincre seule les difficultés rencontrées. C'est sous le toit paternel qu'elle comprit qu'il fallait être courageuse, se sacrifier et marcher vers l'étoile.

Heureuse jeunesse que la sienne: exercices physiques, observation et admiration de la nature, don musical, désir de tout voir et de tout savoir. Mais elle savait aussi souffrir avec ceux qui souffrent et l'injustice la bouleversait. En digne fille de son père, elle s'indignait de l'esclavage des nègres américains, alors que la grande majorité de ses compatriotes estimait que c'était un mal nécessaire. Joséphine Grey, belle à vingt-trois ans, d'une beauté pure de sainte de vitrail, saine comme une fille des champs, gaie et pitoyable, tendre et passionnée, droite et ferme et de clair jugement, épousa Georges Butler, professeur d'université, homme cultivé et modeste. Sa fermeté et son bel équilibre fortifièrent sa jeune femme angoissée par les durs aspects de la vie, par la prospérité des méchants, par la souffrance des innocents, par la poignante interrogation: Comment Dieu supporte-t-il tout ce qui se passe devant lui?...

¹ JULIE DE MESTRAL COMBREMONT: *La noble vie d'une femme: Joséphine Butler*. Librairie Payot et Co. 1927.

d'accueillir les orphelins. Il suffit de citer les noms qui sont intimement liés à l'œuvre arménienne: Léopold Favre, le Dr Lepsius, Georges Godet, Albert Bonnard, Marc Debré, Adolphe Hoffmann, Lucien Gautier, Aug. de Morsier, Paul Moriaud, Edouard Naville, les pasteurs de Wyss et Hugendubel, pour comprendre combien serait indigne de notre peuple un ralentissement de l'intérêt pour cette cause juste entre toutes.

En 1922, une œuvre suisse d'éducation d'enfants arméniens existant depuis 25 ans à Sivas d'abord, à Samsoun et à Constantinople ensuite, fut obligée de se réfugier chez nous. Les ex-pupilles de l'orphelinat sont morts ou déportés; mais voici les élèves d'aujourd'hui: 40 sont établis à Beguin, au Foyer arménien, une cinquantaine à Genève. Ils sont élevés par leurs compatriotes, gardent la langue de leurs pères, apprennent l'histoire trente fois séculaire de leur peuple, et, après les cruelles expériences de leur tendre enfance, ils ont retrouvé une famille. Nous avons tous dans la mémoire l'appel que lança le Conseiller fédéral Motta au monde entier, dans son discours de clôture de la V^e Assemblée de la S. d. N., le 2 octobre 1924; il lui était dicté par les impressions reçues au Foyer de Beguin.

L'Association de la Règle d'Or (« faites aux autres ce que vous voudriez qu'ils fassent pour vous ») administre les dons recueillis en faveur de cette œuvre, qui n'est qu'un modeste essai de réparation; son siège est Genève; son compte de chèque postal: I. 1729.

A. d. M.

(*Extrait de l'Exil arménien par A. Kraft-Bonnard.*)

Au Musée Rath

Depuis quinze jours déjà, le Musée Rath abrite les œuvres de la Section genevoise des Femmes peintres et sculpteurs.

Combien d'entre vous, Mesdames, ont fait l'effort de distraire une heure de vos journées, si remplies, pour la passer au Musée Rath? Il suffit alors, pour y passer une nouvelle heure, de céder à l'appel de tant d'œuvres intéressantes. Et de là à acheter...

Mais on achète trop peu. — Par quelque parti-pris: peintures de femmes... sculptures de femmes... Pourtant, l'œuvre seule importe.

Evidemment, certaines toiles sont d'une féminité un peu trop fade, d'un effort de création facile. — Comment accabler de ces défauts les belles aquarelles de Mme Yvonne Amoudruz, largement traitées; les huiles de Mme Beer-Zorian, sobres, qui s'imposent par leur forte vie intérieure et leur indéfinissable charme oriental; les aquarelles d'une grâce si fraîche de Mme Karin-Lieven, qui expose aussi des gravures sur bois qui sont d'un beau réalisme?

Les toiles de Mme Métein-Gilliard présentent des couleurs drues,

riches; elles sont largement composées, sans manquer pour cela de sentiments délicats; ainsi ses « Roses de Noël » ou le dessin: « Les petits moutons ». Mme C.-L. Monnier expose peu de choses; elle semble avoir perdu de son esprit et de son piquant en faveur d'une matière plus pleine, plus lourde aussi. Les « Anémones » de Mme May Mulvany sont originales, de même que ses gouaches d'une jolie fantaisie. Mme Salzmann a exécuté en laine des œuvres d'une technique parfaite jointe à une réelle grandeur.

Les dessins colorés de Mme Siebenthal, ses deux illustrations, ont un grand charme. Mme S. Siebenmann, présidente centrale, à Bâle, expose deux huiles qui frappent par leur facture spéciale et leur coloris brillant un peu dur. On peut citer encore une jolie « Nature morte » de Mme A. Jaquerod; la « Maison à Avully » de Mme Hainard-Béhard, et les dessins de Mme Charlotte Ritter.

L'exposition rétrospective rassemble les œuvres de Mme J. Bonnard, d'un travail très soigné, celles de Mme Lillquist, originales et fortes, et les grandes compositions de Mme Massip.

La sculpture compte peu de représentantes. La « Négresse accroupie », de Mme Georgette Bourgeois, est une belle pièce, et ses terres cuites ont un cachet personnel. Mme Nath. de Büren expose un buste fouillé, sensible; le caractère primitif, très plaisant, de ses « Ange » et « Vierge » demanderait à être rendu en bois plutôt qu'en plâtre; il en est de même pour son amusante « Paysanne ».

Les œuvres de Mme Gross-Fulpius plairont spécialement aux âmes sensibles. Mme Jacobi-Bordier a fait une « Tête de jeune femme » intéressante

Quant aux Arts décoratifs, ils tiennent une place importante. Là encore, pourquoi ne pas se laisser tenter et acheter? Ne pensez pas: « Tiens, voici une bonne idée; cela ne doit pas être difficile à exécuter; quand j'aurai le temps, le la reproduirai. » — Vous n'avez jamais le temps (sans parler du talent...) Vous finirez par acheter dans un magasin quelconque un objet quelconque, banal ou extravagant, et l'occasion perdue vous sera toujours un obscur regret. Décorez votre intérieur, mettez de la beauté dans la vie de tous les jours.

Les vases de Mme Beer-Zorian, ses batiks à la fois austères et d'une matière si pleine; le grand batik assyrien de Mme Nath, de Büren, un peu lourd peut-être, mais d'une grande richesse; le châle batik noir et rouge de Mme Violier-Junod; les jolies cruches de Mme E. Duflon; les poteries stannifères de Mme J. Maeder; les faïences grand feu de Mme N. Pays, et les poteries de Mme E. Imbert (il y a une potiche verte et un grand plat sur lequel cingle une caravelle, qui sont particulièrement réussis), tout cela demande sa place dans la vie et non point dans un musée. Il en est de même des tapis tissés, d'un style remarquable, de Mme Soldano; de celui, en haute laine, si distingué, de Mme M. Budry, et des ouvrages en grosse laine de Mme Salzmann (sa casaque de soie noire, brodée,

déterminante sur le reste de son existence. Un soir qu'elle rêvait tristement près de sa fenêtre ouverte, hantée qu'elle était par la lugubre histoire d'une pauvre fille qui avait tenté d'échapper à une vie de débauche et avait été contrainte de retourner à ses vices, Mme Butler entendit un cri de détresse « cri d'une femme qui aspirait au ciel et qu'on replongeait dans l'enfer. » Résolue dès lors à saisir l'occasion d'agir quand elle se présenterait, la jeune femme « parla très peu aux hommes, mais beaucoup avec Dieu. »

Hélas, le cœur généreux propose et la santé dispose. Celle de Joséphine déclina, atteinte par les hivers humides d'Oxford. Il fallut quitter la vieille ville et s'installer ailleurs en renonçant au gagne-pain et aux espoirs d'avenir. Georges Butler nouait avec peine les deux bouts grâce à des articles dans les journaux, quand il fut nommé directeur d'une école de garçons à Cheltenham. Le séjour des Butler fut marqué par le contre-coup fâcheux de la guerre qui venait d'éclater entre esclavagistes et antiesclavagistes américains et qui passionnait toute l'Angleterre. Ce qu'on est convenu d'appeler « la bonne société » tenait pour l'esclavage et tourna le dos à Georges Butler et à sa femme. Qu'était pour eux cet octracisme à côté de l'épreuve qui les accabla, la mort de la petite Eva âgée de sept ans à la